



Vesoul, le **27 JAN. 2022**

Mesdames et Messieurs les acteurs de la prévention de la délinquance,

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) est destiné à financer des actions en faveur de la prévention de la délinquance, en cohérence avec la Stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2020-2024 et le nouveau plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD) 2020-2024 de la Haute-Saône.

Le FIPDR a également vocation à financer la réalisation d'actions de prévention de la radicalisation, dans le cadre des mesures inscrites dans le Plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger » du 23 février 2018.

Le FIPDR se veut être un fonds d'amorçage qui a vocation à soutenir chaque année de nouvelles actions pour, en complémentarité avec la mobilisation des services de police et de gendarmerie, renouveler et élargir les possibilités de prévenir les faits de délinquance et de radicalisation.

Tenant compte des axes prioritaires retenus au sein du PDPD, les crédits du FIPDR qui seront délégués à la Haute-Saône seront ainsi orientés prioritairement sur les 3 axes suivants :

- _ les violences intra-familiales ;
- _ la prévention de la délinquance chez les jeunes ;
- _ la prévention situationnelle, en particulier la vidéo-protection.

Je compte sur votre mobilisation et vous invite à proposer les actions qui vous paraissent opportunes pour notre territoire pour le 15 avril 2022, délai de rigueur.

Le Préfet

Michel VILBOIS